

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

Documents officiels français. Statistique internationale de l'agriculture. Première partie - Territoire agricole

Journal de la société statistique de Paris, tome 18 (1877), p. 80-84

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1877__18__80_0

© Société de statistique de Paris, 1877, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

V.

DOCUMENTS OFFICIELS FRANÇAIS (1).

Statistique internationale de l'agriculture.

PREMIÈRE PARTIE. — TERRITOIRE AGRICOLE.

I. — *France.*

Depuis 1840, date de la première enquête agricole entreprise par le service de la Statistique générale de France, le territoire de notre pays a éprouvé des modifications qu'il est utile de rappeler.

Jusqu'en 1860, la surface des 86 départements qui formaient la France proprement dite a été évaluée à 52,769 mille hectares.

A la suite de l'annexion de la Savoie et du comté de Nice, le nombre des départements s'est élevé à 89. Après avoir pris soin de rectifier les chiffres afférents à ces nouveaux territoires, nous croyons pouvoir porter à 54,355 mille hectares l'étendue totale de notre pays à cette époque.

En 1871, en vertu du traité de Francfort, la France a perdu le département du Bas-Rhin en entier, presque tout le Haut-Rhin, et une partie plus ou moins importante des départements de la Meurthe, de la Moselle et des Vosges, en sorte que sa contenance se trouve actuellement réduite à 52,905 mille hectares, superficie à peu près égale à celle qu'elle occupait avant 1860.

Avant de dire quelle est, par nature de culture, l'étendue du territoire agricole de la France, il ne sera pas sans intérêt de la comparer, en procédant par grandes divisions, à celle qui lui a été attribuée lors des trois précédentes enquêtes, en 1840, 1852 et 1862.

(1) *Statistique internationale de l'agriculture*, publiée par le service de la statistique générale de France. Paris, 1876.

Toutefois, nous ne pouvons donner le tableau de ces variations sans faire une observation préalable sur les pacages et pâturages, comme aussi sur les terres absolument incultes. Jusqu'en 1862 inclusivement, les pacages et pâturages avaient été confondus avec les landes et les bruyères et compris, par conséquent, dans les terres incultes; mais ces terres incultes paraissent n'avoir pas été relevées en totalité. En 1873, au contraire, le questionnaire a prescrit de donner l'évaluation aussi exacte que possible des terres incultes proprement dites, en les séparant des pacages et pâturages. Il y aurait donc lieu de craindre que les résultats relevés à ces quatre époques ne fussent pas parfaitement comparables entre eux, si l'on n'avait le soin de laisser de côté à la fois les pâturages et les terres incultes.

Cette réserve faite, nous avons pu établir, ainsi qu'il suit, pour les quatre années considérées, la répartition du territoire productif de la France :

ÉTENDUE COMPARÉE DU TERRITOIRE PRODUCTIF (en milliers d'hectares).

DIVISIONS DU TERRITOIRE.	1810.	1852.	1862.	1873.
Céréales et farineux	16,253	17,123	17,763	16,997
Autres cultures	1,050	1,100	1,223	1,346
Prairies artificielles et fourrages	1,831	2,858	3,159	3,095
Jachères	6,783	5,705	5,148	4,863
Terres labourables	25,917	26,786	27,293	26,301
Prairies naturelles et vergers	4,198	5,057	5,021	4,224
Vignes	1,972	2,191	2,321	2,583
Bois et forêts	8,436	8,600	9,035	8,357
Autres terrains productifs	14,606	15,848	16,377	15,164
Total du territoire productif (pâturages non compris).	40,523	42,634	43,670	41,465
Territoire général de la France	52,769		54,355	52,905

En rapportant ces diverses superficies au territoire total du pays, on obtient les chiffres suivants :

ÉTENDUE PROPORTIONNELLE DU TERRITOIRE PRODUCTIF (par kilomètre carré).

DIVISIONS DU TERRITOIRE.	1810.	1852.	1862.	1873.
Céréales et farineux	30,7	32,5	32,6	32,1
Autres cultures	2,0	2,1	2,2	2,5
Prairies artificielles et fourrages	3,5	5,4	5,8	5,8
Jachères	12,9	10,8	9,5	9,2
Terres labourables	49,1	50,8	50,1	49,6
Prairies naturelles et vergers	7,9	9,6	9,2	8,0
Vignes	3,8	4,1	4,3	4,9
Bois et forêts	16,0	16,3	16,6	15,8
Autres terrains productifs	27,7	30,0	30,1	28,7
Rapport du territoire productif (pâturages non compris) au territoire total	76,8	80,8	80,2	78,3

A la seule inspection de ces rapports, on voit que l'étendue de notre territoire productif n'a subi que peu de changements. Si, en effet, il y a eu progrès sensible de 1840 à 1852, ce progrès s'est trouvé atténué en 1862 par l'annexion de départements relativement peu fertiles. Quant à la décroissance constatée en 1873, elle peut être imputée presque exclusivement à la perte des départements alsaciens-lorrains, qui, au point de vue agricole, étaient classés au premier rang.

Toutefois, si l'on considère les périodes extrêmes, on constate qu'il y a eu une augmentation considérable dans les étendues affectées aux prairies artificielles, aux vignes et aux autres cultures (désignation dans laquelle on comprend les cultures maraichères et les plantes industrielles), tandis qu'on ne remarque que des variations peu sensibles dans les superficies occupées par les céréales¹, les prairies naturelles, les pacages et les forêts. On constate de plus que l'étendue en jachères tend de plus en plus à diminuer.

II. — Comparaisons internationales.

Comparons maintenant la France aux États étrangers :

On trouvera plus loin un tableau faisant connaître, par nature de culture, la répartition du territoire agricole de 20 États européens. Dans cette répartition on a compris non-seulement les pacages et pâturages, mais encore les terres incultes, lesquelles, ajoutées aux terres labourables et aux autres terrains productifs, constituent ce que nous appelons le territoire agricole.

C'est à ce territoire et non plus au territoire total, comme on a dû le faire dans les tableaux précédents, que nous avons rapporté les diverses superficies exploitées. La comparaison ainsi faite, en effet, permet de ne pas tenir compte des inégalités, souvent très-considérables, que présentent les divers pays au point de vue des superficies des lacs et cours d'eau, voies de communication de toute espèce et propriétés bâties.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE DU TERRITOIRE AGRICOLE.

DÉSIGNATION DES ÉTATS.	TERRES LABOURABLES.						AUTRES TERRAINS PRODUCTIFS				TOTAL du terri- toire exploité.	TERRES incultes.	
	Céréales et farineux	Cultures pota- gères et marai- chères.	Cultures indus- trielles.	Prairies artifi- cielles et fourrages annuels.	Jachères.	TOTAL.	Prairies natu- relles et pâtu- rages.	Vignes.	Bois et forêts.	TOTAL.			
Grande-Bretagne.	21,3	0,1	0,2	15,9	1,5	39,0	27,9	»	4,7	32,6	71,6	28,4	
Irlande	15,3	»	0,7	12,5	0,1	28,6	56,3	»	1,7	58,0	86,6	13,4	
Danemark.	40,1	0,2	0,3	0,9	8,6	50,1	37,7	»	6,4	44,1	94,2	5,8	
Norvège	0,7	»	»	1,3	0,1	2,1	1,9	»	24,0	25,9	28,0	72,0	
Suède	8,1	0,1	0,1	1,6	0,8	6,0	4,8	»	41,5	46,3	52,3	47,7	
Finlande	1,4	0,1	0,1	»	0,7	2,3	5,6	»	61,3	66,9	69,2	30,8	
Autriche	26,1	0,5	0,1	4,5	0,2	31,4	28,3	0,8	32,6	61,7	93,1	6,9	
Hongrie	26,5	»	1,1	1,0	7,3	35,9	25,4	1,4	27,1	53,9	89,8	10,2	
Bavière	28,7	0,9	1,1	4,9	6,4	42,0	19,6	0,3	32,2	52,1	94,1	5,9	
Saxe-Royale	33,0	1,5	1,4	13,5	2,8	52,2	14,7	0,1	28,9	43,7	95,9	4,1	
Wurtemberg	31,5	0,4	1,9	6,6	4,7	45,1	20,3	1,0	32,2	53,5	98,6	1,4	
Duchés allemands ²	30,5	0,5	2,8	11,6	2,3	47,7	14,5	1,1	33,2	48,8	96,5	3,5	
Hollande	23,0	0,8	2,2	6,1	0,7	32,8	37,0	»	7,2	44,2	77,0	23,0	
Belgique	43,7	2,3	4,3	7, 2	2,0	59,5	13,8	»	16,8	30,6	90,1	9,9	
France	34,7	1,0	1,8	6,3	9,9	53,7	15,0	5,3	17,0	37,3	91,0	9,0	
Portugal	13,5	0,6	1,0	0,1	8,3	23,5	22,7	2,5	8,1	33,3	56,8	43,2	
Roumanie	25,3	1,5	0,8	»	1,7	29,3	21,3	0,8	16,9	39,0	68,3	31,7	
100,00													

1. La superficie céréale a augmenté, en 30 ans, de moins de 5 p. 100.

2. On a compris sous la rubrique : *Duchés allemands*, les États de Bade, Hesse-Darmstadt, Saxe-Weimar et Saxe-Altenbourg.

Si, laissant de côté les terres incultes, on n'a égard qu'au territoire agricole exploité (terres labourables et autres terrains productifs), on obtient les rapports ci-après :

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE DU TERRITOIRE PRODUCTIF.

DÉSIGNATION DES ÉTATS.	TERRES LABOURABLES.						AUTRES TERRAINS PRODUCTIFS.			
	Céréales et farineux.	Cultures pota- gères et maraî- chères.	Cultures indus- trielles.	Prairies arti- ficielles et fourrages annuels.	Jachères.	TOTAL.	Prairies naturelles et pâtu- rages.	Vignes.	Bois et forêts.	TOTAL.
Grande-Bretagne	29,8	0,1	0,2	22,2	2,1	54,1	39,0	•	6,6	45,6
Irlande	17,7	•	0,8	14,4	0,1	33,0	65,0	•	2,0	67,0
Danemark	49,6	0,3	0,3	1,0	9,1	59,3	40,0	•	6,8	46,8
Norvège	2,6	•	•	4,6	0,4	7,6	6,7	•	85,8	92,5
Suède	6,5	0,2	0,2	3,0	1,5	11,4	9,2	•	79,4	88,6
Finlande	2,1	0,1	0,1	•	1,0	3,3	8,1	•	88,6	96,7
Autriche	28,0	0,5	0,1	4,9	0,2	33,7	30,4	0,8	35,1	66,3
Hongrie	29,5	•	1,3	1,1	8,1	40,0	28,4	1,4	30,2	60,0
Bavière	30,5	1,0	1,2	5,2	6,8	44,7	20,8	0,3	34,2	55,3
Saxe-Royale	31,4	1,5	1,5	14,1	2,9	51,4	15,3	0,1	30,2	45,6
Wurtemberg	31,9	0,4	1,9	6,7	4,8	45,7	20,6	1,0	22,7	54,8
Duchés allemands	31,6	0,5	2,9	12,0	2,5	49,5	15,0	1,2	34,3	50,5
Hollande	29,8	1,0	2,9	7,9	0,9	42,5	48,1	•	9,4	57,5
Belgique	48,5	2,6	4,8	8,0	2,2	66,1	15,3	•	18,6	33,9
France	38,2	1,1	1,9	6,9	10,9	59,0	16,5	5,8	18,7	41,0
Portugal	23,7	1,1	1,7	0,2	14,6	41,3	39,9	4,6	14,2	58,7
Roumanie	37,0	2,2	1,2	•	2,5	42,9	31,2	1,2	24,7	57,1
100,00										

On conclut de ce tableau que les pays qui renferment le plus de terres labourables sont, par ordre d'importance décroissante, la Belgique, la France et la Grande-Bretagne; tandis que ceux qui, toute proportion gardée, contiennent le plus de terrains productifs, en dehors des terres labourables, sont, par suite de l'étendue de leurs forêts, la Finlande, la Norvège et la Suède.

En ce qui concerne les céréales et farineux, la Belgique tient le premier rang; viennent ensuite le Danemark, la France et la Roumanie. La Belgique est également le pays qui cultive le plus de plantes potagères et maraîchères. Pour les cultures industrielles, le maximum se trouve en Hollande et dans les duchés allemands; les prairies artificielles dominent dans la Grande-Bretagne et l'Irlande. Quant aux jachères, auxquelles les prairies artificielles tendent à se substituer dans les pays à culture intensive, c'est le Portugal et ensuite la France qui en offrent la plus grande proportion.

Si l'on considère les terrains productifs autres que les terres labourables, c'est-à-dire les prairies naturelles, les vignes, les bois et les forêts, on trouve que les prairies naturelles dominent en Irlande et dans la Grande-Bretagne; les vignes en France, en Portugal, en Hongrie et en Roumanie; et les bois et forêts en Finlande, en Norvège et en Suède. A l'égard de ces derniers, la France est au même rang que la Belgique; il y a, au contraire, peu de forêts en Irlande, ainsi que dans le Danemark, la Grande-Bretagne et la Hollande.

On peut vouloir se rendre compte de l'étendue fourragère complète afférente aux différents États. A ce point de vue, le tableau ci-dessus permet de les classer ainsi :

RAPPORT DES PRAIRIES DE TOUTE NATURE AU TERRAIN PRODUCTIF.

Irlande	79,4	Wurtemberg	27,8
Grande-Bretagne	61,2	Duchés allemands	27,0
Hollande	56,0	Bavière	26,0
Danemark	41,0	France	23,4
Portugal	40,2	Belgique	23,3
Autriche	35,3	Suède	12,2
Roumanie	31,2	Norvège	11,8
Hongrie	29,5	Finlande	8,1
Saxe-Royale	29,4		

Nous rechercherons plus loin si, en ce qui concerne l'importance du bétail dans chaque pays, les faits ne fournissent pas un classement analogue.

Il nous paraît utile, avant de passer aux produits des cultures, de déterminer séparément, dans le tableau des superficies productives, la répartition proportionnelle des terres labourables et celle des autres terrains productifs.

Cette comparaison nous fournit les rapports ci-après :

RÉPARTITION SÉPARÉE DES TERRES LABOURABLES ET DES AUTRES TERRAINS PRODUCTIFS.

DÉSIGNATION DES ÉTATS.	TERRES LABOURABLES.						AUTRES TERRAINS PRODUCTIFS.			
	Céréales et farineux.	Cultures potagères et maraî- chères.	Cultures indus- trielles.	Prairies artifi- cielles et fourrages annuels.	Jachères.	TOTAL.	Prairies natu- relles et pâturages	Vignes.	Bois et forêts.	TOTAL.
Grande-Bretagne	54,8	0,2	0,4	40,8	3,8	100,0	85,5	•	14,5	100,0
Irlande	53,7	•	2,4	43,6	0,3	100,0	97,0	•	3,0	100,0
Danemark	80,0	0,4	0,5	2,1	17,0	100,0	86,5	•	14,5	100,0
Norvège	33,2	•	•	61,3	5,5	100,0	7,2	•	92,8	100,0
Suède	57,0	1,8	1,7	26,3	13,2	100,0	10,4	•	89,6	100,0
Finlande	63,7	3,0	3,0	•	33,3	100,0	8,3	•	91,7	100,0
Autriche	83,3	1,4	0,3	14,4	0,6	100,0	45,9	1,2	52,9	100,0
Hongrie	73,8	•	3,2	2,7	20,3	100,0	47,3	2,4	50,3	100,0
Bavière	68,3	2,2	2,7	11,6	15,2	100,0	37,6	0,5	61,9	100,0
Saxe-Royale	63,2	2,8	2,8	25,9	5,3	100,0	33,6	0,2	66,2	100,0
Wurtemberg	69,8	0,9	4,2	14,6	10,5	100,0	37,9	1,9	60,2	100,0
Duchés allemands	63,8	1,0	5,9	24,2	5,1	100,0	29,7	2,4	67,9	100,0
Hollande	70,1	2,4	6,8	18,6	2,1	100,0	83,7	•	16,3	100,0
Belgique	73,4	3,9	7,3	12,1	3,3	100,0	45,1	•	54,9	100,0
France	64,7	1,9	3,2	11,7	18,5	100,0	40,3	14,1	45,6	100,0
Portugal	57,4	2,7	4,1	0,5	35,3	100,0	68,1	7,8	21,1	100,0
Roumanie	86,3	5,1	2,8	•	5,8	100,0	54,6	2,1	43,3	100,0

Relativement à l'étendue des terres labourables, c'est l'Autriche qui tient le premier rang pour les céréales, la Belgique pour les cultures potagères et maraîchères et les cultures industrielles; la Norvège et l'Irlande pour les prairies; le Portugal, la Finlande et la France pour les jachères.

Si l'on ne considère que les autres terrains productifs, on doit mettre en première ligne l'Irlande, l'Angleterre et le Danemark pour les prairies et pâturages; la France pour la vigne. En tête des pays forestiers on trouve, comme nous l'avons déjà remarqué, la Norvège, la Finlande et la Suède. Signalons comme n'ayant que très-peu de forêts, l'Irlande d'abord, puis la Grande-Bretagne, le Danemark, le Portugal et les Pays-Bas.

(La suite au prochain numéro.)